

**REPONSE A LA QUESTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
FRANCOIS GILLET
concernant
l'organisation de l'édition 2014 du Marché de Noël**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En réponse à la question de Monsieur le Conseiller Gillet, la Municipalité transmet l'ensemble des informations relatives aux festivités de décembre 2014 et aux éditions à venir du marché de Noël.

Les contacts entre la Municipalité et la société habituellement organisatrice du Marché de Noël à Yverdon-les-Bains n'ont pas permis d'aboutir à une collaboration renouvelée pour son édition 2014. La Municipalité a alors décidé de maintenir cette manifestation en 2014 afin d'offrir aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois les festivités de fin d'année en assumant provisoirement elle-même son organisation, sous une forme remodulée.

Parallèlement à cette démarche, une autre décision a également été prise, celle de mettre en veilleuse l'édition 2014 de « l'Université d'été » pour permettre à la Ville de mieux s'associer à l'organisation de « l'Année du Robot », qui intégrera notamment le concours européen Eurobot 2015, du 21 au 25 mai 2015.

Il est donc répondu aux différents volets de la question posée comme suit :

1. « Quels sont les coûts engendrés par la mise à disposition du personnel de la Ville » ?

En termes de coût effectif, la mise à disposition des ressources des services de la Ville habituellement concernés par la manifestation du Marché de Noël est identique à celle des années précédentes. Seule une contribution additionnelle d'une collaboratrice à raison de 15 % de son taux d'activité sur une période de 6 mois a été mise sur pied (le coût salarial, charges comprises, s'élève à Frs. 5'000.-). Le responsable du marketing institutionnel travaille lui sur ce projet, en lieu et place de l'Université d'été, dont l'édition 2014 a été reportée.

2. « Quel est le coût de location des dômes » ?

Le prix de location du dôme situé à la Place Pestalozzi, y compris la structure du bar à l'intérieur et le montage/démontage s'élève à Frs 11'000.-. Le prix de location du dôme situé à la Place de l'Ancienne-Poste, y compris le montage /démontage s'élève à Frs 3'042.-.

3. « Quel est le coût des animations diverses payées cette année par le contribuable » ?

Le coût de l'ensemble des animations (une trentaine) s'adressant à un large public s'élève à Frs 14'960.-.

Le coût global de cette manifestation s'élève donc à Frs 34'000.- (hors frais d'installations électriques).

Il sera totalement absorbé par le budget de la filière Communication, sans qu'il y ait de dépassement, grâce au fait que la traditionnelle « Université d'été » n'a pas été organisée en 2014.

4. Un coût supplémentaire – l'installation électrique

Un surcoût est annoncé concernant le montage et démontage des installations provisoires électriques destinées à alimenter le dispositif (chalets, dômes, etc.). La dépense supplémentaire est de l'ordre de Frs. 23'000.- selon des devis estimatifs.

5. « Et pourquoi une société de Lausanne ? N'y avait-il personne ici » ?

Les professionnels de l'organisation des Marchés de Noël ne sont pas nombreux. Ils le sont encore moins lorsqu'ils doivent assumer le risque financier d'une unique édition et doivent disposer de la logistique nécessaire. Sur le plan local, seule une société est à même de répondre à ces conditions. Or, comme indiqué ci-dessus, elle s'est retirée de l'organisation du Marché de Noël 2014.

6. « Et enfin, vous avez lancé un appel d'offres pour les éditions suivantes. Avez-vous reçu des candidatures yverdonnoises » ?

Pour les prochaines éditions 2015, 2016 et 2017 du Marché de Noël, un appel d'offres a été lancé. Il comportait 2 phases : d'une part, un appel à candidatures, puis, d'autre part, un appel à projet aux candidats retenus. Sept participants ont fait acte de candidature. Quatre d'entre eux ont été appelés à concourir, dont une seule société de la région qui finalement n'a pas présenté d'offre. La Municipalité a invité deux des trois sociétés ayant présenté un projet à s'associer pour présenter un projet commun, en raison de la complémentarité de leurs compétences respectives. Dès l'aboutissement de ce processus, le Conseil sera informé du nom des sociétés retenues.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal



La Secrétaire :



S. Lacoste